



Licenciement abusif et probleme sur les calculs assedic

Par **pascal**, le **18/10/2008** à **19:44**

directeur commercial avec un statut de vrp cadre licencié depuis le 3 septembre 08 .Préavis effectué pendant une durée de 3 mois .A quoi je peux prétendre en dédommagement sachant que seule mais congés payé ont été réglé .Sur mes bulletin de salaire apparait une prime de non concurrence de 920 € a part du fixe et des commissions.je m'inscris comme demandeur d'emplois et énorme surprise licencié pour "manque de production" ?taux d'indemnité 57% calculé sur le brut avec 30% d'abattement faite le calcul sur un salaire en moyenne de 2500 € en activité et sachant que je n'est jamais donné mon accord écrit pour ce statut de v r p .Et un autre problème qui se pose un contat de travail qui stipule que je ne peux travailler dans mon département et limitrophe pendant une durée de 18 mois !!!!Que puis je faire? est ce légale et que doit me verser mon employeur.